

L'accessibilité du site internet

Le Mans Métropole met tout en œuvre pour rendre son site internet le plus respectueux possible des critères d'accessibilité. Un audit a évalué la conformité de ce site par rapport au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en 2024.

Page modifiée le mardi 9 avril 2024 • Données Le Mans Métropole

Déclaration



© Pixabay

Le Mans Métropole s'engage à rendre ses sites internet, progiciels et applications mobiles accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la communauté urbaine met en œuvre la stratégie et les actions suivantes.

- La publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité,
- la publication des plans d'actions 2024-2026.

Ces deux documents sont en cours de rédaction.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site www.lemansmetropole.fr.

État de conformité

Le site www.lemansmetropole.fr est **partiellement conforme** avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2, en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultat

L'audit de conformité réalisé par la société AccessProd, dont vous pouvez [consulter le site](#), révèle que **66,67 % des critères du RGAA sont respectés**.

Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 84,4 %. Il s'agit de la moyenne du score de conformité obtenu sur chacune des pages de l'échantillon.

Ce pourcentage correspond à la répartition suivante.

- Vingt-et-un critères non conformes,
- quarante-deux critères conformes,
- quarante-trois critères non applicables.

Non-conformités

Cette liste récapitule tous les contenus non accessibles relevés lors de l'audit.

1. Le gestionnaire de cookies Tarteaucitron n'est pas pleinement compatible avec les technologies d'assistance (mauvaise sémantique des balises, contraste des boutons).
2. Les légendes d'images ne sont pas correctement restituées.
3. Les cadres des lecteurs vidéo et des cartes interactives ne sont pas clairement identifiables par une synthèse vocale.

4. Les rapports de contraste de certains textes et composants d'interface ne sont pas toujours suffisamment élevés.
5. Il n'existe aucune transcription textuelle des vidéos.
6. Le contenu textuel adjacent aux vidéos ne permet pas d'identifier clairement chaque média.
7. Le titre des tableaux de données n'est pas pertinent.
8. De très nombreux liens ont des infobulles qui ne reprennent pas au minimum l'intitulé visible du lien.
9. Certains scripts doivent être corrigés pour être compatibles avec les technologies d'assistance et à la navigation au clavier, comme par exemple les cartes interactives en bas de page (cartographie et choix de zones), le champ de recherche textuelle de la page de recherche, les boutons permettant d'ouvrir un événement et les boutons "Lire la suite" des pages Agenda.
10. Les titres de page (onglet du navigateur) ne sont pas pertinents lors des recherches filtrées.
11. Des balises de structure sont utilisées pour afficher des paragraphes de texte.
12. Des paragraphes vides sont utilisés uniquement à des fins de présentation.
13. Certaines listes d'éléments ne sont pas correctement structurées.
14. Certaines balises et certains attributs servant à la présentation de l'information sont présents dans le code source généré de certaines pages.
15. Les déclarations de couleurs de fond d'élément et de police ne sont pas correctement utilisées.
16. De nombreux liens de contenu ne sont pas suffisamment visibles par rapport au texte environnant.
17. La rubrique active du menu principal de haut de page n'est compréhensible que par la position grâce à une barre de soulignement.
18. Les propriétés d'espacement du texte provoquent parfois des pertes de contenu lorsqu'elles sont redéfinies par l'utilisateur.
19. Le champ de recherche possède une étiquette qui n'est pas visible et ne dispose pas d'infobulle ou de passage de texte permettant de comprendre la nature de la saisie attendue.
20. Les champs de même nature n'ont pas de légende.
21. Le remplissage automatique des champs de formulaire contenant les données de l'utilisateur n'est pas conforme.
22. Les fichiers en téléchargement ne sont pas tous compatibles avec les technologies d'assistance.

Dérogations

Il n'existe aucune dérogation pour charge disproportionnée.

Exemptions

Certains contenus sont exemptés de l'obligation d'accessibilité et se situent hors champ de l'obligation légale. Il s'agit des cartes interactives car l'information est disponible dans le texte adjacent.

Procédure

Cette déclaration a été établie le 1^{er} mars 2024.

Technologies

Les technologies suivantes sont utilisées pour la réalisation du site internet.

- HTML 5,
- CSS,
- JavaScript.

Outils

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes.

- Firefox 123 et NVDA 2023.2,
- Chrome 122 et NVDA 2023.2,
- Firefox 123 et JAWS 2022,
- Safari 17.3.1 et VoiceOver (OS 14.3.1),
- Chrome 122 et TalkBack 15 (Android 14),

Différents outils ont été utilisés pour évaluer l'accessibilité.

- Color contrast analyser,
- les outils pour développeurs intégrés aux navigateurs,
- la barre web developer.

Pages

Une sélection de pages de nature différente a fait l'objet de la vérification de conformité. Touchez ou cliquez sur le nom de ces pages pour les afficher.

- La [page d'accueil](#),
- le [plan du site](#),

- les [résultats de la recherche sur "Le Mans"](#),
- le [formulaire de contact](#),
- les [mentions légales](#),
- la [foire aux questions](#),
- l'[agenda](#),
- le formulaire [Proposer un événement](#),
- les [actualités](#),
- l'[annuaire des associations et des activités](#),
- le profil [Touriste](#),
- la page thématique [Les élus](#),
- la page de contenu [Les collectes](#),
- la page de contenu [Le handicap](#),
- la page de contenu [Les offres d'emploi](#),
- la page de contenu [Le Mans Métropole 2040](#),
- la page de contenu [La taxe de séjour](#),
- la fiche-démarche [Commander un bac roulant](#),
- le gabarit d'une actualité,
- le gabarit d'une fiche associative,
- le gabarit d'une fiche-démarche.

Recours

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme. Pour cela, [utilisez le moyen de contact de votre choix](#) pour nous réclamer l'élément concerné.

Si vous constatez un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de [prévenir le défenseur des droits en ligne](#) ou par courrier postal non affranchi à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez également [saisir l'un de ses délégués départementaux](#).

Défenseur des droits, libre réponse 71120, 75342 Paris Cedex 07

PLUS LOIN

Pour tout savoir du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, nous vous invitons à [lire la documentation en ligne](#) proposée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.